

Note de décryptage

Rapport du comité intergouvernemental
d'experts sur le financement
du développement durable

Janvier 2015



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

Note de décryptage

Rapport du comité intergouvernemental
d'experts sur le financement
du développement durable

Janvier 2015

Note de décryptage

Rapport du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

Directeurs de la publication :

- Fatimata Dia
 - Paul Robert Tiendrébéogo
-

Auteurs :

- Anthony Requin
- Hans André Lohayo Djamba

Coordination :

- E. Lionelle Ngo Samnick
- Tounao Kiri

Comité éditorial OIF :

- Fatimata Dia
 - Paul Robert Tiendrébéogo
 - Marcel Lacharité
 - E. Lionelle Ngo Samnick
 - Tounao Kiri
 - Claire Schiettecatte
 - Louis-Noël Jail
 - Marilyne Laurendeau
-

Publié par :

IFDD — Institut de la Francophonie pour le développement durable

avec la collaboration de :

RPNY — Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à New York

Droits d'auteurs :

© 2015 IFDD

Conception graphique :

CN Consulting

Crédits photo :

123rf.com, 3DDock et Alain Beauregard, DID (Bénin)

Imprimé par :

RA Skills

ISBN version imprimée (500 exemplaires) : 978-2-89481-183-2

ISBN version électronique : 978-2-89481-184-9

IFDD

56, rue Saint-Pierre, Québec (Québec) Canada, G1K 4A1

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIF ni celles des institutions auxquelles appartiennent les auteurs du rapport.

Résumé Exécutif

Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (CIEFDD, ci-après le comité d'experts) a été initié par la Déclaration de Rio+20 qui prévoit de renouveler l'approche traditionnelle du « développement humain » par celle plus large de « développement durable ». Le mandat du comité d'experts était de préparer un rapport proposant des options pour l'élaboration de stratégies de financement du développement durable. L'objet de cette note est de présenter les concepts et les notions clés afin de faciliter la compréhension du rapport et de souligner les principales questions et les principaux enjeux liés au financement du développement durable des prochaines négociations qui vont rythmer l'année 2015.

Le Consensus de Monterrey de la Conférence de 2002 était jusqu'à maintenant un (sinon le) texte de référence sur le thème du financement du développement qui a guidé l'action des gouvernements lors de la dernière décennie. Le rapport du comité d'experts s'est inspiré du Consensus de Monterrey pour fournir une vision renouvelée du financement du développement.

De ce point de vue, le rapport du comité d'experts est porteur de deux messages clés. Premièrement, compte tenu des besoins estimés, qu'elles soient privées ou publiques, domestiques ou internationales, toutes les sources de financement doivent être mobilisées et utilisées de la manière la plus efficace possible afin de contribuer au financement du développement durable. Ensuite, si les besoins sont immenses, l'épargne et le stock d'actifs financiers disponibles sont considérables, et parvenir à réallouer une partie de ces ressources aurait des implications importantes sur le financement du développement. Ainsi, le défi pour les gouvernements consiste à mettre en place un « environnement propice » afin de mobiliser les ressources existantes et de canaliser une partie de ces ressources vers le financement des futurs objectifs de développement durable. Il s'agit en particulier de mettre en place dans les pays les conditions favorables à l'investissement et à l'activité économique ainsi que les bonnes incitations, les institutions et réglementations appropriées aussi bien au niveau national qu'international. Cette notion « d'environnement propice » traduit l'idée que les financements seuls ne sont pas suffisants pour parvenir à atteindre un développement durable à long terme et que c'est tout un environnement aux multiples aspects (cadre légal, stabilité, politiques économiques et plus largement politiques publiques) qui permet d'attirer et de drainer les ressources indispensables vers le financement de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

Les travaux du comité d'experts visaient en premier à réfléchir aux implications en termes de financement de la fusion des Programmes du développement (économique et humain) et du développement durable : inclusion des trois dimensions (économiques, sociales et environnementales) du développement durable dans les stratégies

de financement, mise en place d'outils tels que les marchés ou les taxes carbone pour prendre en compte le coût des externalités environnementales afin de favoriser les modes de production et de consommation soutenables, progression vers la fin des subventions aux énergies fossiles, rôle central du Fonds vert pour le climat qui est actuellement mis en place, rôle des standards sociaux et environnementaux, nécessité de lutter contre les inégalités par la mise en place de systèmes fiscaux progressifs et de systèmes sociaux universels.

Ensuite, conformément au rapport de Monterrey, le rapport du comité d'experts rappelle que c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son développement et rappelle donc le rôle clef de la mobilisation des ressources domestiques qui doit être au cœur du processus de développement. Enfin, le rapport du comité d'experts propose des évolutions par rapport à Monterrey, dans la manière de traiter certains aspects. C'est par exemple le cas des questions d'endettement : compte tenu des évolutions qui ont eu lieu depuis 2002, de la mise en œuvre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ), et de l'accès retrouvé de certains pays pauvres aux marchés financiers internationaux, le rapport met l'accent sur l'importance du cadre visant à maintenir la dette de ces pays à un niveau soutenable et la réflexion sur les mécanismes de restructuration. De plus, à la suite de la crise de 2007-2008, le rapport du comité d'experts insiste sur la nécessité d'un système financier global stable et résilient, et des réglementations et régulations adaptées à mettre en place. L'importance des flux privés et notamment domestiques à travers le renforcement des systèmes financiers des pays est aussi relevée par le rapport.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Résumé Exécutif | 5 |
| Mot des Directeurs | 8 |
| Introduction | 10 |
| 1. Importance des ressources financières domestiques, publiques et privées | 13 |
| 1.1 - Importance des systèmes fiscaux et de la collecte des ressources | |
| 1.2 - Importance de l'élaboration et des choix de politiques budgétaires | |
| 1.3 - Accent mis sur la mobilisation de l'épargne domestique | |
| 1.4 - Intégration de la préoccupation et de l'impératif de développement durable dans chaque décision, publique comme privée | |
| 2. Importance des ressources internationales, privées et publiques | 19 |
| 2.1 - Flux privés internationaux en faveur du développement durable | |
| 2.2 - Rôle crucial de l'Aide Publique au Développement, particulièrement pour certains pays et certains besoins | |
| 2.3 - Continuité dans la recherche de sources et de mécanismes de financements innovants | |
| 3. Architecture globale du système | 23 |
| 3.1 - Rappel de l'importance de l'insertion dans le commerce mondial | |
| 3.2 - Rappel de l'importance de l'agenda pour l'efficacité de l'aide | |
| 3.3 - Accent mis sur l'endettement soutenable | |
| 3.4 - Renforcer la stabilité globale du système financier international | |
| 3.5 - Renforcement des statistiques nationales et des systèmes de suivi des financements contribuant au développement durable | |
| Conclusion | 27 |

Mot des Directeurs

En juin 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio+20, les participants ont convenu de renouveler l'approche traditionnelle du « développement humain » par celle plus large de « développement durable ». Ainsi, après 2015, des Objectifs du Développement Durable (ODD) devraient se substituer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) actuels.

La Déclaration de Rio+20 a initié et lancé plusieurs processus de discussions dont deux essentiels pour préparer le prochain Programme de développement durable : le Groupe de Travail Ouvert sur les ODD (GTO) et le Comité d'experts. Le mandat de ce dernier était plus précisément de préparer un rapport proposant des options pour l'élaboration de stratégies de financement du développement durable.

Les travaux de ce comité d'experts ont fait l'objet de cinq sessions en 2013 et 2014 et se sont organisés autour de trois grands thèmes : (i) l'évaluation des besoins de financements, l'élaboration d'une cartographie des flux, et l'impact des environnements domestiques et internationaux sur le développement ; (ii) la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace ; et (iii) les organisations institutionnelles, la cohérence des politiques, les synergies et les questions de gouvernance.

Le rapport a été adopté au terme de la 5e session du comité d'experts qui s'est déroulée du 4 au 8 août 2014. Avec le rapport du GTO, le rapport du comité d'experts¹ a été transmis dans sa version définitive au Secrétaire général des Nations Unies afin de nourrir sa réflexion. Ce dernier a publié, le 4 décembre dernier, un rapport de synthèse de ces travaux intitulé *La route vers la dignité à l'horizon 2030 : Éradiquer la pauvreté, transformer les vies et protéger la planète, qui constitue une contribution majeure dans la perspective du Sommet des Nations Unies sur le Programme de développement pour l'après 2015 de septembre 2015*.

La communauté francophone est pleinement investie dans les réflexions et les discussions sur le futur programme de développement durable. Ainsi, au sortir de Rio+20, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, lors du Sommet de Kinshasa d'octobre 2012, ont réaffirmé leur « engagement à participer activement à la formulation et à la réalisation des objectifs du développement durable » ainsi que leur « détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la préservation des ressources de l'environnement ». Sa programmation décennale ayant pris fin en 2013, un nouveau cadre stratégique (CSF) a été adopté au XVe Sommet qui s'est tenu à Dakar en novembre 2014. Dans son objectif stratégique n° 7, ce cadre prévoit que l'OIF devra « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 et des Objectifs du développement durable ». Une réflexion

(1) Le rapport est téléchargeable à l'adresse suivante :
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/315&Lang=Fw

s'impose de ce fait sur la question cruciale du financement du futur programme de développement durable.

Comme plusieurs autres enjeux, le financement du développement requiert un changement de paradigme. La transformation est en route, comme l'illustrent les dernières innovations dans les modes de financement. Celles-ci démontrent qu'il est possible de se défaire de certaines pratiques.

L'absence de référence aux aspects culturels dans les stratégies de financement nous interpelle. La culture au sens large du terme est un élément qui nous tient à cœur et dont nous souhaitons faire cas pour assurer la mission qui est la nôtre. Fondement de la Francophonie, c'est une composante essentielle du développement durable. Elle trouve tout son sens dans les modèles de financement proposés et permet de faire mieux ressortir la diversité des dimensions du développement (économiques, socio-culturelles et environnementales).

Cette note de décryptage vise à fournir un support de réflexion sur le rapport du Comité d'experts dont l'objet est de mettre à disposition des gouvernements une boîte à outils d'options afin qu'ils élaborent leurs propres stratégies de financement dans le cadre du futur programme de développement durable. Cette démarche constitue un appui technique et institutionnel. Elle doit permettre d'aider à structurer et à favoriser le dialogue, au sein de la communauté francophone, autour des enjeux du financement du développement durable.

Nous saisissons également l'occasion de cette note de décryptage du rapport du comité d'experts pour faire ressortir dans des encadrés quelques exemples d'orientations concrètes réussies par la communauté francophone. Nous avons ainsi voulu évoquer le besoin d'intégrer à la comptabilité environnementale les questions d'empreintes écologiques ou de bio capacité, outils de planification et de suivi de l'exploitation des ressources naturelles. Il en est de même pour la Responsabilité Sociétale des Organismes ou le travail effectué avec le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) sur les questions des normes en lien avec les lignes directrices d'ISO 26000. De telles initiatives serviront ici à illustrer le propos des auteurs et à faciliter la compréhension des recommandations.

Nous souhaitons remercier les experts francophones Messieurs Anthony Requin et Hans André Lohayo Djamba qui ont généreusement accepté d'accompagner notre espace de solidarité dans la compréhension de ces enjeux essentiels pour la mise en œuvre effective des dynamiques de développement dans nos pays.

Aux lecteurs, nous espérons que ce travail sera utile pour faire entendre la voix de nos États et gouvernements, et faciliter la mobilisation des ressources financières pour le développement.

Introduction

Des progrès considérables ont été faits en matière de développement économique et humain depuis l'année 2000 et la Déclaration du millénaire : les pays en développement ont crû à un rythme soutenu² ; la pauvreté a enregistré un fort recul et l'objectif fixé en 2000 de réduire de moitié l'extrême pauvreté a été atteint 5 ans avant le terme prévu, des avancées cruciales ont été réalisées dans les domaines de l'éducation (accès à l'enseignement primaire), de la santé (accès à l'eau potable, recul de la tuberculose et du paludisme) ou encore de l'égalité des sexes. Cependant, de nombreux défis demeurent, en termes de lutte contre l'extrême pauvreté, les inégalités ou encore la vulnérabilité – les réussites enregistrées ces dernières années sont réversibles, de nombreuses personnes sorties récemment d'une situation de pauvreté restent vulnérables, et un retour de ces personnes à leur ancienne condition incite à la vigilance ainsi qu'à l'intensification des efforts. De plus, de nouveaux défis sont apparus, comme la lutte contre le changement climatique (en particulier son atténuation et l'adaptation à ses effets) et d'autres menaces liées à la dégradation de l'environnement – qui sont d'ailleurs à l'origine de l'élargissement du Programme de développement « initial » du début des années 2000 à l'ensemble des problématiques du développement durable.

Le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 était jusqu'à maintenant un (sinon le) texte de référence sur le thème du financement du développement qui a guidé l'action des gouvernements lors de la dernière décennie. Le consensus de Monterrey, qui traitait de thématiques aussi diverses que la mobilisation des ressources domestiques, le système commercial multilatéral, la coopération technique et l'Aide Publique au Développement (APD), la dette extérieure des États ou encore le système monétaire international, prenait acte de la diversité et de la complémentarité des sources concourant au développement, tout en apportant une attention accrue à la cohérence des politiques de développement et des autres politiques publiques. Le rapport du comité d'experts s'est inspiré du consensus de Monterrey tout en fournissant une vision renouvelée du financement du développement en y intégrant la notion de durabilité.

Compte tenu de l'ampleur de ces défis, les besoins nécessaires au financement du futur Programme pour le développement sont immenses – selon une étude du Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DESA), les investissements nécessaires se chiffrent en plusieurs trillions de dollars par an (c'est-à-dire des milliers de milliards), en particulier dans le domaine des infrastructures et du changement climatique. Dans le même temps, l'épargne disponible dans le monde est considérable (autour de 22 trillions de dollars par an), de même que le stock d'actifs financiers (environ 218 trillions de dollars), et parvenir à réallouer une partie de ces flux et de ce stock aurait des implications importantes sur le financement du développement.

(2) Par exemple, entre 2005 et 2012, le Produit Intérieur Brut (PIB) des pays développés a augmenté de 1,6% par an alors qu'il a crû de 6,1% dans les pays en développement.

De ce point de vue, le rapport du comité insiste sur deux aspects. Tout d'abord, compte tenu des besoins, qu'elles soient privées ou publiques, domestiques ou internationales, **toutes les sources de financement doivent être mobilisées** et utilisées de la manière la plus efficace possible afin de contribuer au financement du développement durable. Ensuite, le défi pour les gouvernements consiste à **mettre en place les bonnes incitations**, ainsi que les institutions, régulations et réglementations appropriées au niveau national et international afin de mobiliser les ressources existantes et de canaliser une partie de ces ressources vers le financement des futurs ODD. Ce second aspect découle d'une notion qui est centrale dans le rapport, celle « **d'environnement propice** »³. Cette notion insiste sur l'importance de mettre en place un contexte et des conditions favorables pour que le développement durable puisse advenir sous toutes ses formes, qu'il soit économique, social ou environnemental. Elle traduit l'idée que les financements seuls ne sont pas suffisants pour parvenir à atteindre un développement à long terme et que c'est tout un environnement aux multiples aspects (cadre légal, stabilité, politiques économiques et plus largement politiques publiques) qui permet d'attirer et de drainer les ressources indispensables vers le financement de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

Cette note présente les notions et les concepts clefs présents dans le rapport du comité d'experts afin d'en faciliter la compréhension. Si elle ne traite pas de manière exhaustive tous les aspects qui apparaissent dans le rapport, la note souligne les principales questions et les principaux enjeux liés au financement du développement durable qui vont se poser lors des négociations du futur programme de développement qui vont rythmer l'année 2015.

La note est organisée autour des quatre grandes catégories de financement identifiées dans le rapport du comité d'experts. La seconde partie est consacrée aux ressources domestiques publiques puis privées. La troisième partie traite des ressources internationales privées et publiques. Enfin, la quatrième partie s'intéresse à l'architecture globale du système, en d'autres termes à l'environnement qui doit être mis en place au niveau international afin de mobiliser l'ensemble des ressources et de les utiliser de la manière la plus efficace possible.

(3) Ou «enabling environment» en langue anglaise.



Photo : Alain Beauregard, DID (Bénin)

1 Importance des ressources financières domestiques, publiques et privées

Le rapport du comité d'experts reprend un principe fondamental du consensus de Monterrey (2002)⁴ : la responsabilité première de son développement incombe à chaque pays. Ainsi, les ressources domestiques (publiques et privées) des pays doivent constituer la première source de financement de leur développement.

1.1 - Importance des systèmes fiscaux et de la collecte des ressources

Cela pose en premier lieu le problème de l'établissement de **systèmes fiscaux performants** qui se caractérisent par l'équité, la transparence et l'efficacité. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine dans les pays en développement depuis le début du siècle. Cependant, de fortes disparités subsistent entre ces pays, en termes de capacité à lever des ressources, en particulier. Ainsi, favoriser la mobilisation des ressources fiscales est une priorité qui peut se traduire par **des actions des gouvernements dans les pays** visant à renforcer les systèmes fiscaux nationaux avec l'aide de programmes d'appui au renforcement des capacités ou de l'assistance technique ; ou par **des actions de coopération au niveau international** afin de limiter l'évasion et l'érosion des bases fiscales, de lutter contre les flux illicites, etc. La mobilisation des ressources domestiques joue un rôle crucial car elle renforce la responsabilité des gouvernements vis-à-vis des politiques qui sont menées et permet aux pays de progresser vers l'autonomie financière.

1.2 - Importance de l'élaboration et des choix de politique budgétaire

L'importance des ressources domestiques publiques ne porte pas que sur l'aspect de la collecte des ressources mais également **sur l'utilisation qui est faite de ces ressources**. C'est pourquoi les gouvernements doivent renforcer toutes les composantes de leurs politiques budgétaires : de la formulation au suivi et au contrôle en passant par l'exécution, etc. De ce point de vue, les gouvernements doivent veiller au respect des notions de transparence, de légitimité des institutions, de redevabilité ou encore de participation des citoyens.

Un des exemples mis en avant dans le rapport porte sur **les subventions aux énergies fossiles**. Dans de nombreux pays, les finances publiques sont grevées par l'octroi de ce type de subventions. En plus de peser sur les comptes publics, ces dernières entraînent des distorsions dans l'allocation des ressources, elles encouragent la consommation (finale et intermédiaire) excessive d'énergies fossiles et donc l'émission de gaz à effet de serre. De surcroît, ce type de subventions réduit les incitations à investir dans des modes de production durable et les énergies renouvelables. Enfin, ces subventions sont généralement mal ciblées et profitent aux classes sociales les plus élevées compte tenu de leur profil de consommation. Ainsi, le rapport du comité d'experts met en avant l'importance de réduire les subventions aux énergies fossiles et de les remplacer par des politiques publiques mieux ciblées en faveur des populations les plus pauvres – transferts directs ou prix progressifs en

(4) Le texte du Consensus de Monterrey sur le financement du développement est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz:-/ffid08/monterrey.pdf>

fonction du niveau de consommation, par exemple. De plus, la réduction et la suppression des subventions inefficaces, même si elles constituent un sujet sensible, permettraient indéniablement de dégager des marges de manœuvre budgétaires pouvant financer d'autres politiques publiques en faveur de la lutte contre la pauvreté et du développement durable⁵

1.3 - Accent mis sur la mobilisation de l'épargne domestique

Dans le domaine de la mobilisation accrue et plus efficace **de l'épargne privée domestique**, des progrès immenses restent à faire. En effet, malgré des progrès notables ces dernières années, dans de nombreux pays en développement, les systèmes financiers sont peu développés⁶. Tout d'abord, l'accès des ménages aux services financiers formels de base tels que l'épargne, le crédit et l'assurance est faible. De plus, les systèmes financiers de ces pays s'appuient principalement sur un secteur bancaire peu mature et concentré, offrant principalement des financements de court terme – et donc généralement inadéquats pour financer le développement durable qui demande de réaliser des investissements sur des horizons longs. Qui plus est, dans ces pays, les marchés financiers sont embryonnaires avec des marchés obligataires dominés par l'émission d'obligations souveraines, et des marchés obligataires privés et des marchés boursiers réservés à quelques grandes entreprises.

Ces caractéristiques sont autant de freins au financement du développement. Les gouvernements et la communauté internationale ont un rôle majeur à jouer pour améliorer l'accès des agents économiques aux services financiers formels ainsi que développer et approfondir les systèmes financiers internes de ces pays afin d'améliorer la capacité à mobiliser les flux privés domestiques et à allouer ces flux de manière efficace pour financer le développement des économies. Parmi les pistes d'actions proposées dans le rapport, les exemples suivants peuvent être cités :

- soutien du secteur bancaire pour le financement des PME ou des projets de développement durable en mettant à disposition des banques implantées dans les pays des ressources sous la forme de lignes de crédit ;
- amélioration de la réglementation et des infrastructures financières pour limiter les incertitudes et renforcer la confiance dans le système financier domestique (et notamment bancaire) ;
- promotion de la concurrence et de l'insertion dans le système financier mondial ;

(5) Selon le FMI, en 2011, les subventions à l'énergie (produits pétroliers, électricité, gaz naturel et charbon) se sont élevées à 480 milliards de dollars – soit 0,7% du PIB mondial. Le rapport du FMI est disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/012813.pdf>

(6) Un système financier développé se caractérise par un accès de l'ensemble des agents économiques aux services financiers et par l'existence d'institutions d'intermédiation et d'instruments diversifiés (en termes de complexité, de liquidité, etc.) afin de répondre à la diversité de la demande et de recycler l'épargne disponible vers le financement de l'économie.

- accompagnement des réformes dans les pays en fournissant de l'assistance technique et des services de renforcement des capacités.

Le rapport met également l'accent sur l'importance de mettre en place des règles macroprudentielles⁷ qui garantissent la stabilité des marchés et la stabilité financière – en s'assurant que la croissance du secteur financier s'accompagne d'une croissance de l'économie réelle, en évitant que le crédit croisse trop rapidement dans les secteurs non productifs et en favorisant le crédit aux entreprises.

La question de la mobilisation de l'épargne domestique et du financement du secteur privé est particulièrement importante. C'est un des aspects traités par le rapport où les gains sont potentiellement les plus élevés compte tenu du rôle moteur des entreprises dans l'innovation, la création d'emplois, l'exportation et finalement la croissance. **Il s'agit d'enclencher un cercle vertueux** : générer de l'activité, ce qui permettra aux gouvernements de lever de nouvelles ressources fiscales, qui pourront être réinvesties en faveur du financement du développement durable, etc.

1.4 - Intégration de la préoccupation et de l'impératif de développement durable dans chaque décision, publique comme privée

Dans le domaine du financement de la lutte contre le changement climatique et la transition vers des économies « décarbonées », un des défis pour les gouvernements consiste à mettre en place les bonnes incitations et régulations appropriées afin de mobiliser les ressources existantes et de **canaliser une partie de ces ressources vers le financement des futurs ODD**. De ce point de vue, la mise en place de marchés ou de taxes carbone permettant l'établissement d'un prix du carbone et l'internalisation du coût des émissions de gaz à effet de serre sont de bons exemples d'outils permettant de réallouer une partie de l'épargne disponible vers le financement des biens publics mondiaux et de favoriser des modes de production et de consommation soutenables.⁸ Comme cela est mentionné au paragraphe 2.2, le rapport propose également d'œuvrer à la suppression graduelle des subventions aux énergies fossiles qui favorisent les émissions de gaz à effet de serre, qui sont génératrices d'inefficacité économique et qui n'atteignent pas leur objectif de redistribution vers les populations les plus pauvres. En outre, cela permettrait aux pays de dégager des marges budgétaires non négligeables.

(7) Les règles macroprudentielles correspondent aux dispositifs réglementaires et de surveillance visant à limiter les risques de crises financières systémiques, c'est-à-dire lorsque le secteur financier est menacé dans sa globalité – contrairement aux règles microprudentielles qui visent à renforcer la solidité de chaque établissement financier et de chaque institution financière au niveau individuel. Il s'agit par exemple des règles mises en œuvre dans le cadre de l'accord Bâle III telles que les ratios de liquidité ou de fonds propres.

(8) Aujourd'hui, seulement 7% des émissions carbonées dans le monde sont sujettes à un dispositif de marché carbone.

Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, le rapport encourage aussi les pays à mettre en place une **comptabilité environnementale** reflétant la consommation de leurs ressources naturelles et les flux qui en découlent. Ce type d'instrument est complémentaire à l'agrégat de Produit Intérieur Brut (PIB) et permet de mieux prendre en compte l'utilisation qui est faite des ressources naturelles des pays – que cette utilisation soit efficace ou dispendieuse.

Le rapport rappelle enfin que l'ensemble des agents économiques a un rôle à jouer dans la transformation des économies et l'intégration des trois dimensions du développement durable.

À cette fin, il présente différentes initiatives prises par des entreprises ou des institutions financières afin d'intégrer les dimensions environnementales et sociales dans leur comportement – également connu sous le nom de **responsabilité sociétale des entreprises**.

L'OIF a soutenu l'élaboration des Lignes Directrices du développement durable ou Norme ISO 26000. Depuis sa publication en novembre 2010, elle s'emploie à sa diffusion par l'entremise des formations des cadres nations ou la mobilisation du secteur privé comme le RSE-Sénégal ou les entreprises minières (Dialogue RSE dans les Mines). Ces initiatives sont à développer comme le suggère le comité d'experts.

la société civile jouent aussi un rôle important en modifiant leur comportement et en faisant connaître ce type d'initiatives. Les États peuvent aussi montrer l'exemple en mettant en place des règles et des critères de marchés publics qui intègrent ces problématiques – à l'image de ce qui est pratiqué par les Banques Multilatérales de Développement (BMD), certaines agences bilatérales de développement ou certains pays.

L'OIF à travers l'IFDD a élaboré un ATLAS de la Biodiversité de ses pays membres ainsi qu'un ATLAS de leurs empreintes écologiques. Cela entre dans la sensibilisation des pays à ces concepts comme paramètres majeurs à intégrer dans leur planification du développement. Ces initiatives cadrent parfaitement avec les propositions du Comité. Les ouvrages sont téléchargeables aux liens suivants : http://ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/571_Atlas_empreinte_ecolo_franc_fr_web.pdf

http://ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/377_Atlas_biodiv_Franc_FR.pdf



2 Importance des ressources internationales, privées et publiques

Dans un contexte où les économies sont de plus en plus ouvertes, et compte tenu des volumes qu'ils représentent, les flux internationaux de capitaux sont essentiels afin de venir compléter les ressources domestiques. De fait, ils représentent une part croissante du financement des pays en développement. Cependant, on observe de fortes divergences : certains pays (et notamment les pays émergents et les pays à revenus moyens) attirent la majorité de ces flux alors que les pays les plus pauvres et les plus fragiles ne bénéficient que d'une part infime de ces ressources. Dans ce contexte, un des rôles des flux publics internationaux est de catalyser les flux privés : en participant à l'amélioration de l'environnement réglementaire et des politiques menées par le pays bénéficiaire, en maximisant l'effet de levier financier (en finançant des instruments de partage du risque, par exemple), etc.

2.1 - Flux privés internationaux en faveur du développement durable

Les gouvernements des pays en développement ont un rôle clef à jouer pour accroître la mobilisation des ressources extérieures, en particulier les **investissements directs étrangers** plutôt que des investissements de portefeuilles caractérisés par des horizons courts. De ce point de vue, un environnement favorable doit être mis en place. Les gouvernements peuvent agir au niveau national en améliorant l'environnement institutionnel (stabilité politique, respect de l'état de droit, bonne gouvernance, sécurité des droits de propriété) et le climat des affaires (gouvernance des entreprises, qualité des ressources humaines et des infrastructures, environnement juridique et réglementaire, stabilité macroéconomique). Ils peuvent aussi agir au niveau international (stabilité et supervision du système financier international, ouverture commerciale, lutte contre les flux illicites de capitaux, coopération fiscale).

Les transferts de ressources des migrants qui représentent un volume de financement non négligeable⁹ peuvent aussi être favorisés en agissant sur les coûts des transferts grâce à une coopération accrue entre les pays source et les pays receveurs, à une amélioration de la concurrence dans ce type de services, etc.

(9) Selon la Banque Mondiale, en 2013, les migrants originaires des pays en développement ont transféré 404 milliards de dollars à destination de leurs pays d'origine. Les transferts de fonds de migrants à destination des pays en développement représentent des volumes financiers plus de deux fois supérieurs à l'APD.

2.2 - Rôle crucial de l'Aide Publique au Développement, particulièrement pour certains pays et certains besoins

Le rapport réaffirme également le rôle central de l'**Aide Publique au Développement (APD)** pour lutter contre la pauvreté, renforcer les services de base, participer au renforcement des biens publics mondiaux, et *in fine*, contribuer à l'atteinte des futurs ODD. Dans un contexte où ces ressources sont rares, il convient de les utiliser là où elles sont les plus utiles et où leur impact sera maximal. Tout d'abord, l'APD joue un double rôle : (i) elle reste essentielle pour les pays les plus pauvres qui sont le moins à même de mobiliser leurs propres ressources et pour qui l'APD continue de représenter la majorité des flux externes¹⁰ ; (ii) elle doit jouer un rôle de catalyseur pour attirer et mobiliser d'autres types de financement (amélioration des systèmes de collecte des impôts et des taxes, amélioration des systèmes de sélection et préparation des projets, effet de levier pour mobiliser des flux privés, etc.). Ensuite, toujours au regard de la rareté de la ressource publique et dans un souci d'utilisation optimale, le comité prône une utilisation différenciée des ressources plus ou moins concessionnelles (c'est-à-dire avec un élément-don¹¹ plus ou moins élevé) selon le niveau de développement du pays bénéficiaire et la nature du projet/programme de développement qui est financé :

- à travers l'utilisation de l'outil le plus approprié pour chaque situation (tous les projets, programmes, secteurs du développement durable ne nécessitent pas un financement à 100% sous forme de don) ;
- le niveau de concessionnalité doit être le plus élevé lorsque l'aide finance les services sociaux de base (la ressource devant par ailleurs être concentrée dans les pays les moins développés) ;
- le niveau de concessionnalité requis diminue (ressources fournies sous la forme de prêts) pour financer les biens publics mondiaux, il devient faible même minime lorsque la ressource finance des projets qui génèrent des retours économiques voire des projets rentables – comme certaines infrastructures, par exemple.

Le rapport promeut également les partenariats public-privé qui permettent la mobilisation d'un surcroît de financement d'origine privée (lorsque les projets sont rentables). Le rapport mentionne toutefois les précautions qui doivent entourer le recours à des schémas qui peuvent s'avérer complexes et appellent à vérifier leur bilan coût/bénéfice.

(10) A titre d'exemple, dans les pays où les dépenses gouvernementales représentent moins de 500 dollars par personne et par an (en parité des pouvoirs d'achat), l'APD représente en moyenne plus de 2 tiers des flux externes de financement.

(11) La notion d'élément-don (ou d'élément de libéralité) s'applique aux instruments financiers autres que le don utilisé par les bailleurs de fonds, et en particulier les prêts. Elle est utilisée pour évaluer la différence entre les conditions offertes par le bailleur (taux d'intérêt, maturité et période de grâce) et celles qui seraient offertes par les marchés financiers. Par définition, les dons ont un élément-don de 100%.

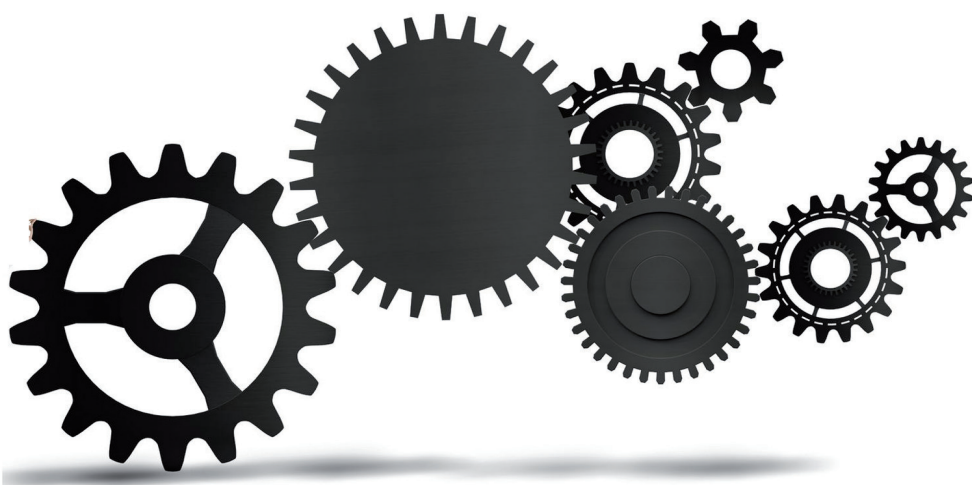
2.3 - Continuité dans la recherche de sources et de mécanismes de financements innovants

Le rapport rappelle le rôle joué par les financements innovants. Le recours à ce type de financement doit continuer à être promu. Les financements innovants recouvrent deux catégories : (i) **les sources innovantes de financement** (taxes de solidarité, loteries, etc.¹²), qui permettent de lever de nouvelles ressources pour le développement ; (ii) **les mécanismes innovants de financement** qui permettent – notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé – d’optimiser des ressources existantes en les redirigeant vers des investissements à impact sur le développement et/ou de les décupler par effet de levier (Facilité financière internationale pour l’immunisation – IFFIm –, investissements à impact social, etc.).¹³

En explorant de nouveaux modèles financiers, les financements innovants ont permis de constituer une boîte à outils renouvelée et adaptée aux objectifs de développement durable. Le principal enjeu des financements innovants est de parvenir à les reproduire à plus large échelle. Un travail d’expertise sur les leçons tirées des initiatives existantes et sur leur rôle potentiel dans le nouveau Programme de développement pour l’après 2015 est nécessaire. Le Groupe pilote sur les financements innovants travaille au niveau technique sur des recommandations à soumettre aux Nations Unies sur la place de ces financements dans les stratégies de mise en œuvre du nouveau Programme pour le développement durable et de ses ODD.

(12) (i) Les taxes de solidarité sont des contributions obligatoires fixées par des États dont les recettes sont affectées à des actions ou à des politiques de développement. (ii) Dans différents pays des loteries sont organisées, dont une partie ou la totalité des bénéfices sont affectés au financement d’actions ou de politiques de développement.

(13) (i) La Facilité financière internationale pour l’immunisation (ou IFFIm) permet d’émettre des obligations sur les marchés financiers pour lever des ressources pour les campagnes de vaccination de l’Alliance GAVI, sur la base d’engagements contraignants signés par différents pays donateurs. (ii) Les investissements à impact social sont une catégorie d’actifs financiers dont l’objectif est de générer un impact social positif, au-delà de la rentabilité financière.



3 Architecture globale du système

Comme cela a été indiqué précédemment, le rapport met en avant le rôle des pays eux-mêmes dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement – y compris leurs stratégies de financement du développement. Il rappelle cependant que la mise en place d'un environnement propice au niveau international est aussi cruciale afin de mobiliser l'ensemble des flux décrits ci-dessus et les utiliser de la manière la plus efficace possible, environnement domestique et environnement international étant complémentaires. La communauté internationale, au-delà du soutien qu'elle apporte aux pays en développement, est responsable de la mise en place d'un tel environnement.

3.1 - Rappel de l'importance de l'insertion dans le commerce mondial

Le rapport réaffirme l'importance d'avoir un système commercial multilatéral qui soit cohérent avec les objectifs qui seront définis dans le nouveau Programme pour le développement et qui promeuvent l'intégration des pays en développement dans les **chaînes de valeur globales**¹⁴ : renforcement des initiatives en matière de facilitation et d'aide au commerce (y compris en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités), encouragement de la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux, mise en place du système **d'accès au marché sans droits de douane et sans quota**¹⁵ dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement.

3.2 - Rappel de l'importance de l'agenda pour l'efficacité de l'aide

Le rapport rappelle également les bonnes pratiques et les recommandations en matière d'efficacité de l'aide édictées lors de précédentes conférences internationales telles que Rome (2003), Paris (2005) ou encore Accra (2008) : **limiter la fragmentation et améliorer la prévisibilité de l'aide, harmoniser les conditions de décaissement et les procédures entre bailleurs de fonds**, etc. Le rapport insiste notamment sur le besoin de rationaliser l'architecture de l'aide, que ce soit en faveur du développement ou en faveur de la lutte contre le changement climatique. Sur ce dernier point, le rapport souligne le rôle central que doit jouer le Fonds vert pour le climat dont la mise en place est en cours.

(14) Les chaînes de valeur globales représentent l'ensemble des activités et des processus mis en œuvre pour produire et livrer un produit ou un service à travers toutes les phases de son cycle de vie, de la conception à l'utilisation. Cette notion fait généralement référence à l'éparpillement croissant du processus de production des biens et services à travers le monde – de la production des consommations intermédiaires à l'assemblage des composants et aux services nécessaires aux activités de production.

(15) Ou «duty-free», «quota free» en langue anglaise.

3.3 - Accent mis sur l'endettement soutenable ¹⁶

Le rapport porte une attention particulière à la question de la dette des pays en développement. Il souligne que l'endettement a toujours été un moyen privilégié pour financer le développement des pays. Il souligne également que les instruments de dette sont particulièrement appropriés pour financer le développement durable, qui demande de mobiliser des flux financiers sur des périodes longues. Il s'agit d'une question transversale qui touche aussi bien à l'aspect domestique (souveraineté des pays en matière d'endettement et d'utilisation des ressources) qu'à la gouvernance mondiale, et en particulier aux questions de gestion soutenable de la dette et de mécanismes de restructuration de celle-ci.

Le paysage de la dette des pays les plus pauvres a été totalement bouleversé au cours de la dernière décennie. L'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) a permis de rendre la dette des pays éligibles soutenable – le ratio dette externe sur PIB est dans les pays en développement actuellement de 22,6% en 2013 contre 33,5% une décennie auparavant. Les marges de manœuvre budgétaires générées qui ont été utilisées pour financer des projets et programmes de développement sont à l'origine d'une partie des progrès faits en termes de développement humain ces dernières années. Dans le même temps, les dettes des pays en développement étant à nouveau devenues soutenables, ces derniers ont eu, à nouveau, accès aux marchés financiers internationaux, faisant peser le risque de voir ces pays se réendetter à des niveaux qui les rendraient à nouveau vulnérables au risque de surendettement.

Selon le rapport, le rôle de la communauté internationale est clef pour veiller à ce que l'endettement des pays demeure à un niveau soutenable. C'est le rôle crucial du cadre de soutenabilité de la dette mis en place par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) qui vise à guider les pays dans leurs opérations d'emprunt afin de réduire les risques de surendettement. La communauté internationale, y compris les bailleurs bilatéraux, a aussi un rôle à jouer, en fournissant de l'assistance technique et des services de renforcement des capacités humaines et techniques pour améliorer la gestion domestique de la dette. Une amélioration de la transparence et de l'échange d'information et de données en matière de dette renforcerait encore les actions entreprises dans ce domaine.

L'autre question cruciale en rapport avec les questions d'endettement soutenable porte sur les mécanismes de restructuration de dettes souveraines, de nombreux exemples ayant montré que les dispositifs existants devaient être renforcés. Deux types de mécanismes sont généralement proposés dans ce domaine : l'approche statutaire (à l'image du Mécanisme de Restructuration des Dettes Souveraines proposé

(16) La notion d'endettement soutenable fait référence à la solvabilité des États et à leur capacité à rembourser les emprunts contractés. La soutenabilité dépend de la capacité des États à générer des recettes qui permettront de rembourser la dette et les intérêts liés.

par le FMI en 2002) et l'approche contractuelle – qui consiste à renforcer les clauses contractuelles dans les contrats d'émissions obligataires, notamment en introduisant des clauses d'action collective. Si le rapport rappelle qu'il existe peu de soutien au niveau international concernant l'approche statutaire, il indique toutefois que l'approche contractuelle peut être améliorée via notamment **l'introduction de mécanismes d'agrégation dans les clauses d'action collective**¹⁷.

3.4 - Renforcer la stabilité globale du système financier international

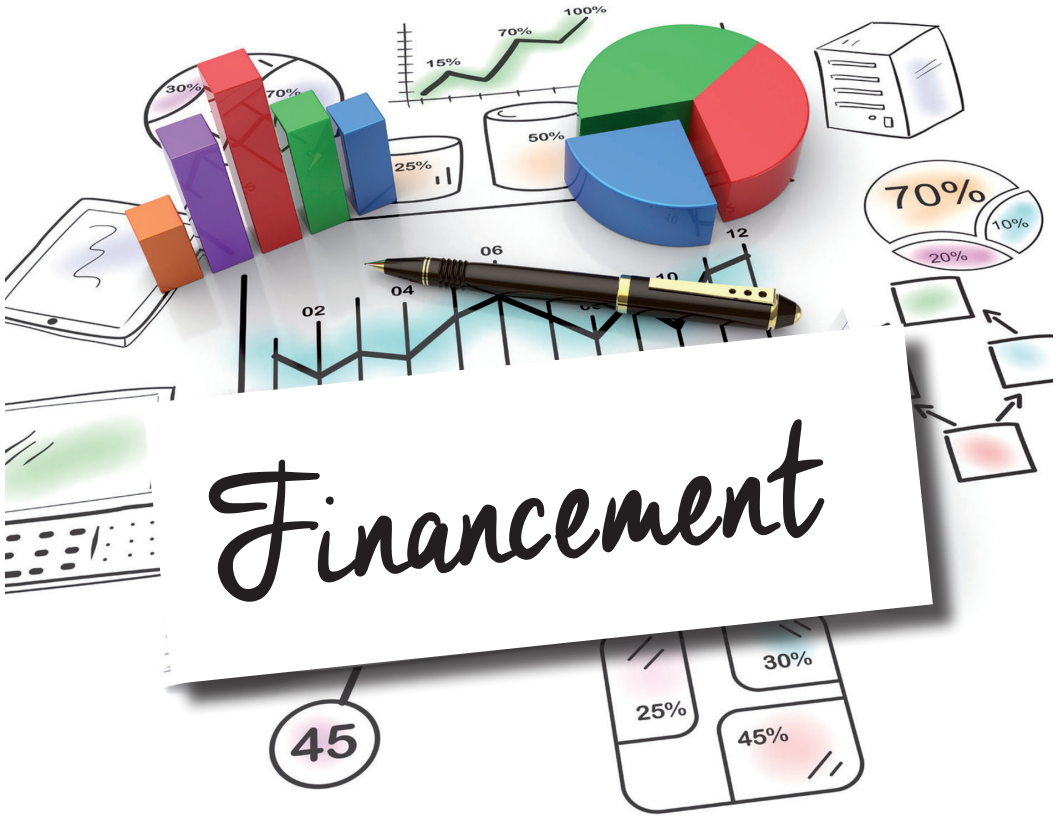
Tout en reconnaissant les efforts importants réalisés par la communauté internationale pour améliorer la stabilité du système financier global depuis la crise économique débutée en 2007-2008, notamment grâce à une réforme de la réglementation financière, le rapport appelle à poursuivre ces initiatives. L'enjeu, dans les années à venir, sera de trouver un équilibre entre des règles assurant la stabilité du système sans toutefois grever la capacité des pays à mobiliser des capitaux de long terme qui sont particulièrement importants pour le financement du développement durable. Le rapport appelle également à approfondir la réflexion sur la mise en place d'instruments contracycliques visant à améliorer la capacité de résilience des pays face aux crises.

3.5 - Renforcement des statistiques nationales et des systèmes de suivi des financements en faveur du développement durable

La mise en place du nouveau Programme de développement pour l'après 2015 va demander une amélioration des systèmes statistiques, et ce, en 2 temps. Le Programme appellera tout d'abord une amélioration des systèmes statistiques des pays, car il sera basé sur des objectifs et des cibles concrets, ce qui nécessite de mesurer l'évolution d'indicateurs de résultats pertinents. Ensuite, il demandera d'améliorer **le système de notification et de suivi**¹⁸ de l'ensemble des financements en faveur du développement durable. Ce système devra être plus transparent pour évaluer les besoins, les manques et les efforts ; mais aussi pour inciter les différents acteurs à accroître leur effort et à inclure le maximum d'acteurs, qu'ils soient publics (s'agissant de flux concessionnels ou pas, issus des pays en développement et des pays développés) ou privés.

(17) Ces mécanismes permettent à une majorité qualifiée de détenteurs de titres d'accepter une opération de restructuration de la dette en rendant ces termes applicables à tous les créanciers obligataires, y compris aux créanciers minoritaires qui n'auraient pas voté en faveur de la restructuration.

(18) Les systèmes de notification et de suivi sont des bases de données et/ou des systèmes statistiques qui fournissent des informations sur les financements en faveur du développement. Un exemple de ce type de système est celui du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. Ce dernier fournit des données détaillées et de qualité ainsi qu'une information transparente sur les flux d'APD et les autres apports du secteur public des pays membres du CAD à destination des pays en développement.



Conclusion

L'objectif du rapport est de proposer une vision globale du financement du prochain Programme pour le développement durable. Il montre que les ressources pour financer le développement durable existent. Cependant, il convient de les orienter et de les canaliser vers le financement des futurs objectifs. **Dans cette perspective, les gouvernements doivent agir aux niveaux domestique et international pour mettre en place les bonnes incitations, ainsi que les institutions, régulations et réglementations appropriées pour rendre leurs politiques durables et pour intégrer les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) dans chaque décision et à chaque étape de leur développement.** L'enjeu principal mis en avant par le comité d'experts est la création d'un environnement favorable à la mobilisation des différents types de ressources (domestiques, internationales, publiques, privées) en faveur du développement durable.

Le rapport se veut une boîte à outils à la disposition de chaque gouvernement pour décider souverainement de la mise en place des politiques qui permettront l'atteinte de ces objectifs. Le rapport insiste sur le fait qu'il n'existe pas de solution « prêt-à-porter » ou « clef en main » pour financer le développement durable – processus qui demeure complexe. Dans ce cadre, il propose une analyse et des pistes de solutions, à charge pour chaque gouvernement et pour chaque acteur de s'en saisir selon les priorités fixées.

Comme indiqué dans l'introduction, le Consensus de Monterrey (2002), qui était jusqu'à maintenant le texte de référence sur le thème du financement du développement, a servi de base aux travaux du comité. De ce point de vue, il est intéressant de noter les continuités, les évolutions et les ruptures entre les deux travaux.

Tout d'abord, compte tenu de l'apparition de nouveaux enjeux (ou de la mise en avant de certains aspects qui étaient en retrait au début des années 2000) et de la fusion du Programme du développement (économique et humain) et du développement durable issu des conférences de Rio, le rapport propose des évolutions majeures. La première nouveauté porte sur l'inclusion des trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable dans les stratégies de financement. Loin d'opposer le financement d'une dimension par rapport à une autre (en particulier, développement économique et social opposé au financement de la lutte contre le changement climatique), le rapport met en avant la nécessité d'exploiter les synergies entre le financement de ces trois dimensions. En effet, une action (ou l'absence d'action) en matière de lutte contre le changement climatique a des répercussions importantes en termes de développement économique et social ; de même, une action en faveur de la lutte contre la pauvreté a un impact potentiel important en termes de vulnérabilité/résilience des populations vis-à-vis d'un choc climatique. Au final, selon le rapport, une utilisation efficace des ressources peut consister à utiliser un financement unique pour répondre simultanément à plusieurs objectifs. Le second apport essentiel

du rapport concerne le financement de la lutte contre le changement climatique et la transition vers des économies moins intensives en carbone qui sera au cœur du prochain Programme après 2015. Sur ce point, le rapport propose la mise en place d'outils tels que les marchés ou les taxes carbone permettant de prendre en compte le coût des externalités environnementales. Il propose également de progresser vers la fin des subventions aux énergies fossiles. Il affirme le rôle central du Fonds vert pour le climat (instrument multilatéral qui doit fournir des ressources sous la forme de dons, de prêts ou d'activités de soutien à la conception de projets et de politiques dans les pays en développement) qui est actuellement mis en place. Le rapport évoque également le rôle que peuvent jouer les standards sociaux et environnementaux, qu'ils soient volontaires ou obligatoires, ou encore la libéralisation des biens et services environnementaux dans le domaine commercial. Concernant le second pilier du développement durable, un accent est mis dans le rapport sur la nécessité de lutter contre les inégalités et la mise en place de systèmes fiscaux progressifs et de systèmes sociaux universels.

Ensuite, comme à Monterrey, le rapport du comité d'expert rappelle la nécessité de mobiliser toutes les ressources, qu'elles soient domestiques ou internationales, privées ou publiques. Il rappelle également que c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son développement (la mobilisation des ressources domestiques étant au cœur du processus de développement), ou encore que la communauté internationale doit s'atteler à mettre en place des conditions favorables au niveau global ; les bonnes pratiques en matière d'efficacité de l'aide ; etc. De ce point de vue, le rapport plaide pour un partenariat mondial pour le développement durable.

Enfin, on observe des évolutions dans la manière de traiter certains aspects. C'est par exemple le cas des questions d'endettement : compte tenu des évolutions qui ont eu lieu depuis 2002, de la mise en œuvre de l'initiative PPTE, et de l'accès retrouvé de certains pays pauvres aux marchés financiers internationaux, le rapport met l'accent sur l'importance du cadre visant à maintenir la dette de ces pays à un niveau soutenable et la réflexion sur les mécanismes de restructuration. De plus, à la suite de la crise de 2007-2008, le rapport du comité d'experts insiste sur la nécessité d'un système financier global stable et résilient, et des réglementations et régulations adaptées à mettre en place. L'importance des flux privés et notamment domestiques à travers le renforcement des systèmes financiers des pays est aussi relevée par le rapport.



L'*Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)* est né en 1988 peu après le II^e Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination **Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)**. L'Institut est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des 2 programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

- accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales, nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats;
- renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et aux décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi qu'à leur mise en œuvre.



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay